



Licenciement pour cause economique

Par **mathieu123**, le **15/04/2009** à **13:07**

Bonjour, j'ai signé 1 CDD de 6 mois soit du 1er Avril 2008 au 30 septembre 2008 et depuis je n'ai rien resigné. je suis en arret maladie depui le 3 mars 2009 et lorsque j'ai téléphoné a mon employeur ce matin pour lui dire que je revené demain il m'adit que j'étais licencié sans avoir reçue de recommandé . Il ma dit qu'il avait fait 2 contrat de 6 moi CDD alors qu'il me faisait croire que j' étais embauché. meme si il m'avait fait 2 contrats de 6 mois la de fin prendré compte fin mars et non le 16 avril.rn Est ce lègal que doit je faire????

Par **Visiteur**, le **15/04/2009** à **20:53**

bonsoir,rnrnje suppose que vous n'avez pas signé le deuxième cdd.... rnrndonc depuis le 1er octobre vous êtes en cdi d'office (vos fiches de paye faisant foi)rnrndonc demain au boulot..... rnrncourage ça ne vas pas être facile je crois ??????rnrnps... un licenciement ne se fait pas d'un coup de baguette magique.. il y a des procédures à respecter....rnrnsi demain il vous dit de partir chez vous....demandez lui qu'il vous le justifie par écrit.....